



Travaux litigieux en copropriété

Par **pittirossu**, le **27/02/2009** à **18:18**

bONJOUR,

On me demande d'intervenir pour des travaux d'urgence dans une copropriété.

Une procédure judiciaire est en cours. Le syndic me dit que mon entreprise est dégagée de toute responsabilité en cas d'effondrement des structures. Une attestation a été faite. Puis je intervenir sans être poursuivi en cas d'effondrement ?